

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

**Madame Audrey LOPES**

Le maire de la Ville d'Orvault,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-19,

VU la Délibération DCM2026S2N02 du vendredi 20 mars 2026 constatant l'élection du maire,

VU l'organigramme de la Ville d'Orvault,

CONSIDERANT que le Code général des collectivités autorise le maire à déléguer à des agents communaux sa signature,

CONSIDERANT que Madame Audrey LOPES occupe les fonctions de Responsable du service animation enfance jeunesse,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer une délégation de signature à Madame Audrey LOPES afin d'assurer le bon fonctionnement du service public dans le cadre des missions qui sont les siennes,

Sur proposition du Directeur général des services,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le maire de la commune d'Orvault donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Audrey LOPES, Responsable du service animation enfance jeunesse :

- 1) L'engagement juridique des dépenses dont le montant total hors taxe est inférieur ou égal à 2 000 € HT.

**ARTICLE 2 :** La signature apposée en application de l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera précédée de la mention « Pour le maire et par délégation, la responsable de service » suivie très lisiblement du prénom et du nom du délégataire.

**ARTICLE 3 :** Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées à compter de la date à laquelle le présent arrêté aura acquis un caractère exécutoire.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune et publié au recueil des actes administratifs.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Directeur général des services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé(e), publié et transmis à Monsieur le préfet ainsi qu'au comptable public.

**Fait à ORVAULT,**



**Sébastien ARROUËT**  
Maire d'Orvault  
8 juil. 2026

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le : 9 juillet 2026

Par publication le : 13 JUL. 2026

Et par notification :

**Madame Audrey LOPES**

**Responsable du service animation enfance jeunesse,**

Le 9/07/2026

R2-T-P398BIS